



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Paris, le 16 février 2022

LE VRAI DU FAUX (mise à jour)

1 CHENE FRANÇAIS SUR 3 PARTIRAIT EN CHINE CE QUI PRIVERAIT NOS SCIERIES DE BOIS

De façon récurrente - et de façon plus intense depuis quelques mois – les médias sont abreuvés d'informations en provenance de la FNB – syndicat professionnel regroupant essentiellement de gros scieurs - laissant entendre que la Chine « siphonnerait nos forêts », tout particulièrement celles de chêne - selon ce groupe de pression, 1 chêne français sur 3 (voire 2 sur 3) partirait en Chine -, ce qui priverait les scieries françaises de bois et menacerait leur existence même. Qu'en est il de la réalité ?

1/ 1 chêne français sur 3 (voire 2 sur 3) partirait en Chine - FAUX

- alors que la récolte annuelle de chêne français oscille depuis 3 ans entre 2 250 000 et 2 325 000 M3 (*source Agreste*), les exportations de chêne vers la Chine ont, sur la même période, fluctué entre **421 506 m3 en 2018**, **329 542 m 3 en 2019** et **296 433 m3 en 2020** pour atteindre au **31/12/21** en année circulaire **425 335 m3** en année (*source douanes chinoises*),
- S'il existe actuellement une recrudescence ponctuelle et conjoncturelle de la demande chinoise de chêne français - elle varie depuis 6 mois entre 21 000 et 45 000 m 3 / mois -, celle-ci connaît depuis septembre 21 une forte décroissance avec une moyenne mensuelle de 26 000 m3, **ce qui ramènerait – si elle se poursuivait – les exportations à un volume**

annuel de l'ordre de 315 000 m³, soit 14% de la récolte (ce qui correspondrait à 1 chêne sur 7)

- **Indiquer dans ces conditions que nos exportations de chêne vers la Chine se monteraient à 1 chêne sur 3 (voire 2 chênes sur 3) est totalement faux et relève de la désinformation.**
Loin d'atteindre les 30% proclamés, elles représentent (ou ont représenté) :
 - . en 2019, 14 % de la récolte totale avec 329 542 m³, soit 1 chêne sur 7
 - . en 2020, 12,6 %, avec 296 433 m³, soit 1 chêne sur 8
 - . en 2021, 19%, avec 425 335 m³, soit 1 chêne sur 5
 - . avec une nette tendance au ralentissement depuis septembre 2021, ce qui porterait en 2022 le volume exporté autour de 315 000 m³ (soit 14% ou 1 chêne sur 7)

2 / La Chine a interdit pendant 99 ans l'abattage de ses forêts - FAUX

- Si la Chine entend depuis 10 ans réglementer et contrôler strictement l'exploitation forestière, tout en favorisant le repeuplement massif de ses forêts, **le gouvernement chinois n'a nullement interdit l'abattage mais fixé, pour chaque région, dans un plan national quinquennal - the National Forest Protection Program (NFPP) - des « logging quota »** (droits d'exploitation) assortis d'obligations ambitieuses de reboisement.
- Dans le dernier plan quinquennal (2016 / 2020),
 - . le volume de coupes autorisé a été fixé à **254 millions de m³**,
 - . et le repeuplement - en vue de faire passer la surface forestière de 20 à 23% du territoire chinois - s'est donné un objectif ambitieux de reboisement de 33 millions d'hectares (dont 6,6 millions ont été réalisés pour la seule année 2019) (*source State Forestry Administration*)

Parler, dans ces conditions, d'interdiction totale d'abattage relève la encore d'informations délibérément erronées, contraires aux réalités.

- Quant à l'interdiction d'exploitation des chênes en Chine, elle est sans fondement et totalement abusive dans la mesure où – exceptées de très rares variétés hybrides de chêne (plus proche du chêne-liège) situées dans une réserve naturelle au cœur des Changbai mountains qui sont effectivement protégés -, **il n'existe pas en Chine de chênes de la famille des *quercus alba* européens, espèce qui intéressent les industriels chinois.**

Prétendre que l'exploitation d'une essence qui n'existe pas est interdite relève la encore de la mauvaise foi et de la manipulation intellectuelle.

3/ Les Etats-Unis, la Russie et la Roumanie ont interdit (ou vont interdire) l'exportation de leur grumes – FAUX

Selon les informations diffusées par la FNB - reprises dans les médias mais également par le Premier Ministre, le 24 juillet, lors de sa visite à l'entreprise Piveteau Bois pour justifier de la saisie par le gouvernement français de la Communauté européenne en vue d'obtenir des mesures de sauvegarde destinées à protéger (notamment sous la forme d'un moratoire) les ressources forestières européennes –, les Etats-Unis, la Russie et la Roumanie auraient interdit (ou seraient sur le point d'interdire) l'exportation de grumes de chêne non-transformées. Là encore, la réalité est bien différente :

- **Les statistiques officielles des douanes chinoises au 31/12/21 démentent de telles allégations : à fin décembre 2021, ces différents pays ont respectivement exportés en Chine 325 471 m³ de chêne pour les USA, 208 522 m³ pour la Russie et 26 381 m³ pour la Roumanie.**
- **Concernant les Etats-Unis**, les seules mesures qui ont été prises portent sur un différent commercial avec le Canada qui a donné lieu à **une interdiction temporaire d'exportation** de grumes de résineux entre ces deux pays, **aujourd'hui levée.**
- **Pour la Roumanie**, il s'agit d'une **extrapolation abusive de déclarations remontant au 5 décembre 2019 du Ministre de l'Environnement de l'époque, Alexe Costel** – ce dernier a été révoqué

en novembre 2020 et fait actuellement l'objet de poursuites pour corruption - dans lesquelles il envisageait d'interdire l'exportation de grumes hors d'Europe. A ce jour, sa proposition est restée lettre morte même si le Président roumain - Klaus Iohannis – souhaite s'attaquer en priorité à l'abattage illégal qui représente toutes essences confondues, avec 20 millions de m3, plus de 50% du total des bois abattus estimé à 38 millions de m3.

- **Quant à la Russie**, les allégations de la FNB reposent :

. d'une part, sur les déclarations en mai 2021 de l'envoyé présidentiel en Extrême-Orient, Iouri Trutnev - ancien 2nd Ministre des ressources naturelles et de l'écologie de Mai 2012 à fin août 2013 – qui a proposé d'interdire l'exportation totale des grumes pour lutter contre les exploitations illégales propres à cette région mais – comme le reconnaît lui-même ce haut-fonctionnaire – **il s'agit d'une « simple hypothèse »**.

. d'autre part, d'une déclaration de Vladimir Poutine en date de septembre 2020 (source agence Tass) demandant « l'interdiction complète de **l'expédition de conifères non transformés** ou grossièrement transformés hors de Russie à partir du 1er janvier 2022 »

⇒ **Depuis le 1/01/22, le gouvernement russe a décidé de ne pas interdire l'export de chêne mais d'instaurer une taxe de 250 € par m3, avec comme conséquence de mettre les chênes russes exportés en Chine au même niveau de prix que les chênes Européens.**

Il faut savoir, par ailleurs, que les chênes russes qui partent en Chine sont de faibles diamètres et de petites tailles – sans comparaison avec les chênes européens. Il est donc totalement erroné d'affirmer que cette nouvelle taxation impactera directement l'approvisionnement des scieries françaises.

Pour les russes et les roumains, le problème majeur porte sur l'abattage illégal, un phénomène nocif contre lequel les autorités gouvernementales de ces deux pays entendent effectivement lutter en créant des structures

étatiques qui seront à l'avenir en charge de contrôler les exportations de grumes, tout en prenant soin de ne pas pénaliser la main d'œuvre locale estimée à plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

4/ Les importations chinoises de chêne provoqueraient un manque de bois dans les scieries françaises et menaceraient leur existence – FAUX

Estimée pour 2019 à 2 332 000 m³ (dont 317 000 m³ de tranche et merrain et 2 014 000 m³ de sciages) (*source Agreste – Nov. 2020*), la récolte des chênes français - en légère diminution en 2020 suite à la pandémie de scolytes frappant les épicéas, ce qui a incité les propriétaires à abattre prioritairement des résineux - se répartit à part égale entre l'ONF (50%) (forêts domaniales et communales) et les propriétaires privés (50%).

- Suite à la mise en place par l'ONF, à partir de 2015, d'un label « transformation UE » réglementant la commercialisation des chênes publics mais également privés non-commercialisés par l'ONF (ce dispositif technocratique a été annulé le 2/07/21 pour excès de pouvoir par le Conseil d'Etat qui a toutefois décalé son entrée en vigueur pour permettre aux parties concernées (ONF et SEFB) d'élaborer un nouveau label non plus par entreprise mais par lots (avec un crédit-quantité garantissant la transformation sur le marché français d'un volume égal aux quantités labellisées achetées), il ressort que :

. **85% des chênes vendues par l'ONF** en ventes publiques ou contrats d'approvisionnement, soit +/- **900 000 m³ ont été labellisés et vendus à des tonneliers (150 000 m³) et des scieurs français (+ / - 750 000 m³)** et accessoirement européens (*source cahiers des charges ONF*),

. **Quant aux chênes issus des forêts privées, env. 70% ont été revendus à des transformateurs français** (soit +/- 800 000m³ dont 150 000m³ à des mérandiers) dans le cadre :

. de ventes publiques groupées, comprenant un fort pourcentage de bois labellisé UE, organisées par les experts français et les coopératives (notamment 70 000 m³ pour le compte de la Forestière (Caisse des Dépôts) (*source la Forestière*) représentant un volume total de +/- 475 000 m³,

- . de contrats d'approvisionnement entre les transformateurs (scieurs et mérandiers) et les coopératives forestières (UCFF) pour un volume estimé à +/- 90 000 m³ (source EFF)
 - . de ventes de gré à gré - en application d'un droit de préférence à prix égal - entre les exploitants-forestiers (regroupés majoritairement dans le SEFB) et les transformateurs pour un volume estimé à +/- 200 000 m³ (source SEFB).
- Concernant les exportations de Chêne vers la Chine :
 - . elles se composent pour env. 60% (soit env. 200 000 m³) de bois de qualité inférieure (sur-bille, bois nouveaux ou tordus) n'intéressant pas les transformateurs français auxquels ils ont été proposés en priorité,
 - . quant aux 150 000 m³ susceptibles d'intéresser ces derniers, les exploitants forestiers regroupés au sein du SEFB ont proposé – afin d'anticiper un hypothétique manque de bois conjoncturel - d'organiser, à des ventes publiques réservées aux transformateurs français. Une proposition à laquelle les gros transformateurs n'ont pas souhaité donner suite.
 - Pour valider et compléter ces données , la commission approvisionnement du SEFB a procédé à un recensement des ventes publiques et privées par adjudication (hors contrats d'approvisionnement) organisées d'avril à juin 2021 par l'ONF, les coopératives ou les experts portant sur 387 lots représentant 183 323 m³ (source officiel ONF / EFF / UCFF). **Les données collectées confirment que 83% des chênes mis sur le marché ont été achetés par des scieurs / transformateurs français ;** la part des exploitants-forestiers se limitant, avec 17 386 m³, à moins de 10% et celle des traders européens à moins de 7%.

5 / les grumes de chêne exportés en Chine reviendrait en France sous forme de parquets qui viendrait concurrencer les parquets français - FAUX

- La part de grumes de chêne qui revient de Chine sous forme de parquets (essentiellement contrecollé) représente 80 000 m² soit 1% des 8 millions de m² de parquets consommés en France,
- si l'on ajoute les parquets européens d'origine chinoise qui reviennent en France , le total ne dépasse pas 3%.

Aujourd'hui, plus de 75% de notre ressource de chêne va aux mérandiers et/ou aux scieurs transformateurs français et européens (dont les fabricants de cercueils et de parquets) et aucune scierie française de bois ne manque actuellement de bois.

Toutes celles qui se plaignaient dans les médias de problèmes d'approvisionnement - que les adhérents de la SEFB et de l'UCFF ont contactées afin de leur faire des offres - ont reconnu ne pas avoir de besoins immédiats mais avoir seulement des craintes pour l'avenir.

Le point d'achoppement ne porte pas sur les quantités mais les prix, les transformateurs français refusant de payer les prix du marché qui restent inférieurs en Euros constants aux prix de 1980.

L'export vers la Chine des qualités secondaires de chêne permet à contrario aux propriétaires privés français - dont le revenu reste inférieur à 1,5% de leur patrimoine forestier - de disposer de ressources complémentaires leur permettant de reboiser leur forêt en feuillus (actuellement 9 nouveaux plants sur 10 sont des résineux) ; ce qui constitue la seule garantie d'avoir encore des chênes dans 150 ans.

Affirmer dans ces conditions que les scieries françaises manqueraient de bois - en raison des exportations de chêne vers la Chine qui restent inférieures à 20 % de notre récolte annuelle – relève d'une désinformation délibérée visant à salir l'image de nos forêts et à diviser inutilement une filière bois dont le déficit dépasse les 7 milliards €, et ce, en vue de permettre à une minorité de gros scieurs de s'accaparer au moindre prix la totalité de la ressource au détriment des forêts de demain.

A propos du SEFB (ex-SFB)...

Créé le 10 mars 2016, le Syndicat des Exploitants la Filière Bois (ex-SFB) regroupe dans un esprit constructif et fédérateur la grande majorité des exploitants forestiers-négociants, représentant un C.A.H.T cumulé de 340 millions € et plus de 5 millions de m³ (dont 500 000 m³ de chêne , avec un triple objectif :

- Défendre le métier d'exploitant-négociant – plaque tournante indispensable pour optimiser à 100% la ressource forestière – aujourd'hui menacé, en recréant une carte d'exploitant-forestier,
- Garantir, dans un esprit gagnant – gagnant, un accès égalitaire et transparent pour tous aux ressources forestières à travers :

- . le retour aux ventes des bois sur pied,
- . une labellisation par lot et non par entreprise des chênes français avec la mise en place « d'un crédit quantité »
- . des contrats de préférence assurant aux transformateurs la priorité à prix égal sur les bois susceptibles d'être exportés,
- Développer une vision harmonieuse de la Filière Bois prenant en compte les attentes et les besoins des différents acteurs (propriétaires, experts, exploitants, transformateurs, exportateurs...) afin de préserver son équilibre, pérenniser nos forêts et assurer une gestion durable de celles-ci.